



La Fédération Régionale des Travaux Publics d'Île de France et la Société du Grand Paris signent deux conventions en faveur de l'emploi et de l'innovation environnementale

Le 13 décembre 2022, José Ramos et Jean-François Monteils, respectivement Président de la FRTF Ile-de-France et président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP) ont signé deux conventions opérationnelles : la première en faveur de l'emploi et de la formation, la seconde en faveur de l'environnement et l'innovation.

La première convention a pour objectif de donner un cadre de référence pour poursuivre l'action partenariale entre la SGP et la FRTF IDF afin de mener à bien les chantiers du Grand Paris Express et accompagner les besoins en compétences des entreprises de Travaux Publics. **Deux grands axes de collaboration** ont donc été identifiés pour développer des actions concrètes et poursuivre le travail d'ores et déjà entamé :

- **La promotion des métiers** : travailler et mutualiser des outils pour faire connaître les métiers à tous les publics, développer la mixité des métiers : poursuivre la féminisation des métiers de la branche.
- **Le développement de la formation en partenariat avec Constructys** : ancrer l'insertion, l'inclusion pour mettre en place des parcours professionnels durables, mettre en place un vivier de compétences pour les personnes ayant travaillé sur les chantiers du Grand Paris Express, en facilitant les passages d'un métier à l'autre.

L'impact des travaux du Grand Paris Express sur l'activité économique et l'emploi

Depuis le début des travaux plus 5100 entreprises sont intervenues pour la réalisation du Grand Paris Express dont 4200 TEP/PME qui perçu pour plus 1,9 milliards d'euros. Actuellement, 6800 personnes travaillent sur les chantiers du nouveau métro. La Société du Grand Paris s'est par ailleurs fortement engagée en faveur de l'emploi en insertion en mettant des clauses directement dans ces marchés pour que 5 à 10% des heures travaillées soient réservées à des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, 3600 personnes ont réalisé plus de 3,7 millions d'heures en insertion depuis le début des travaux.

La seconde convention porte sur des engagements en matière **innovation environnementale** pour répondre à l'ambition de la Société du Grand Paris : réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux travaux, maintien de la biodiversité, réduction des nuisances pour les riverains et encouragement à l'économie circulaire. La Société du Grand Paris s'est notamment fixée comme objectif de réduire de 25% les émissions de CO₂ liées à la réalisation du Grand Paris Express et de valoriser 70% des terres extraites des chantiers. S'agissant des Travaux Publics, la Profession est engagée dans le déploiement d'une feuille de route économie circulaire. Cette feuille de route régionale vise à promouvoir l'utilisation des matériaux recyclés dans les ouvrages. Elle mobilisera dès 2023 l'ensemble des acteurs : la maîtrise d'ouvrage, les entreprises des Travaux Publics et les plateformes de recyclage.

Ces deux conventions sont immédiatement applicables et seront révisées chaque année pour être adaptées en fonction de besoins liés aux chantiers.

CONTACT PRESSE FRTF Ile-de-France

Olivier GARRIGUE, Secrétaire Général
Tél : 01 47 66 97 56
Mail : idf1@fntp.fr

CONTACT PRESSE Société du Grand Paris

Jérémy HUPPENOIRE, service de presse
Tel : 06 34 47 16 18
Mai : jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr